

Sujet :	Pause temporaire sur le versement des aides financières
Directions concernées	Direction des ressources financières et matérielles et de la gestion immobilière Direction des immobilisations Direction de la coordination des programmes Direction de développement et du soutien au rayonnement Direction des partenariats et de la valorisation du patrimoine Direction du numérique, des médias et des communications Direction des relations internationales et de l'exportation
Responsable (DCOM)	Stéphanie Bergeron

Version du 31 octobre 2025

CONTEXTE

Conformément à la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, le budget 2025-2026 a été l'occasion pour le gouvernement de déposer le plan pour revenir à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030. La rigueur et la discipline dans l'exécution du budget de dépenses demeurent incontournables en vue d'atteindre les objectifs fixés par le plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Pour ce faire, il importe que les efforts qui ont été déployés au cours des dernières années soient poursuivis et renforcés, afin d'accroître l'efficacité et d'assurer une saine gestion des fonds publics. Dans ce contexte, un suivi rigoureux et responsable de l'exécution du Budget est attendu de l'ensemble des ministères et organismes.

C'est dans cette optique que, le 21 octobre dernier, le Conseil du trésor (CT) a mis en place certaines mesures en lien avec le suivi de l'exécution du Budget de dépenses et ce, afin de recenser les dépenses à venir d'ici le 31 mars 2026.

La pause est demandée pour les ministères et les organismes (budgétaires et autres que budgétaires et les fonds spéciaux). Dans tous les cas, ils doivent faire un exercice de priorisation de l'octroi des aides financières et un examen de leurs dépenses de fonctionnement.

Les M/O doivent transmettre au SCT l'ensemble des déclarations de priorité sur le versement des aides financières en support et sur les dépenses de fonctionnement d'ici le 7 novembre 2025.

Les promesses faites par le ministre (lettres d'annonce), les aides financières prévues par les lois et règlements, celles destinées aux clientèles vulnérables, ainsi que les cas jugés incontournables par les M/O peuvent continuer comme prévu et ne sont pas touchés par cette décision.

De plus, les aides financières liées à des engagements déjà pris ou qui représentent un versement en cours d'entente triennales ne sont pas affectés par le moratoire temporaire.

Compte tenu que le MCC respecte ses cibles budgétaires, nous devrions pouvoir reprendre les autres versements et annonces après le retour du SCT que nous espérons le plus rapide possible, après le 7 novembre.

Les informations présentées ci-dessous visent à outiller les responsables ministériels concernant leur approche auprès de leurs interlocuteurs externes ainsi que dans leurs communications internes.

MESSAGES-CLÉS

- Conformément à la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, le budget 2025-2026 a été l'occasion pour le gouvernement de déposer le plan pour revenir à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030. Notamment, le budget 2025-2026, déposé à l'Assemblée nationale le 25 mars 2025, prévoyait un déficit de 13,6 G\$.
- Afin d'assurer le respect du cadre financier déposé en mars 2025, un suivi rigoureux et responsable de l'exécution du Budget est requis de la part des ministères et organismes.
- La Stratégie de gestion des dépenses 2025-2026 prévoyait plusieurs mesures, dont celle de réviser l'ensemble des dépenses budgétaires, tout en s'assurant du maintien des services à la population.
- Considérant que le Budget de dépenses 2025-2026 marque le début de la mise en œuvre du plan de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030, il importe que les efforts déployés au cours des dernières années soient poursuivis et renforcés, afin d'accroître l'efficacité et d'assurer une saine gestion des fonds publics.
- Le 21 octobre 2025, le CT a mis en place certaines mesures afin d'assurer un suivi rigoureux et responsable de l'exécution du Budget de dépenses 2025-2026. L'exercice vise à recenser les dépenses à venir d'ici le 31 mars 2026. Concrètement, les M/O doivent procéder à une analyse approfondie et à une priorisation de leurs dépenses de transfert (en subvention) et de fonctionnement.
- De plus, il est demandé de mettre sur pause temporairement toute nouvelle demande d'aide financière, incluant celles concernant les programmes normés et à ne prendre aucun nouvel engagement pendant cette période.
- Les promesses faites par le ministre (lettres d'annonce), les aides financières prévues par les lois et règlements, celles destinées aux clientèles vulnérables, ainsi que les cas jugés incontournables par les M/O peuvent continuer comme prévu et ne sont pas touchés par cette décision.
- De plus, les aides financières liées à des engagements déjà pris ou qui représentent un versement en cours d'entente triennales ne sont pas affectés par le moratoire temporaire.
- Ces informations sont valides autant pour les aides financières versées par le MCC que pour celles des sociétés d'État subventionnaires.

- Compte tenu que le MCC respecte ses cibles budgétaires, nous devrions pouvoir reprendre les autres versements et annonces après le retour du SCT que nous espérons le plus rapide possible, après le 7 novembre.
- La reddition de comptes est attendue au SCT d'ici le 7 novembre 2025.
- Il s'agit d'une approche visant à assurer le respect par les M/O de la politique budgétaire du gouvernement.

